

**FETE FORAINE ET BROCANTE du dimanche 15 mai 2016**

**FETE FORAINE** : Les forains s'installent sur le parking de la salle des fêtes, leurs remorques stationnées derrière la salle

**BROCANTE** :

Nous disposons de 1200 mètres linéaires en décomptant les entrées de garage.

Les emplacements seront de 5 mètres ou de 10 mètres par exposant au maximum (aucune exception). Les habitants de PAILLENCOURT peuvent exposer sur l'ensemble de leur façade de maison.

Il est interdit d'exposer devant les entrées de cour ou de garage, sauf pour ceux qui exposent devant chez eux. (Dans ce cas le linéaire n'est pas comptabilisé).

Les habitants de PAILLENCOURT sont prioritaires date limite inscription avant le 4 mai.

Il ne sera pas tenu compte des desideratas personnels

Toute personne extérieure au village sollicitant un emplacement avant le 4 mai devra rappeler après cette date pour confirmation disponibilité.

Les professionnels hormis ceux du village ne sont pas acceptés. (par manque de place)

Les emplacements seront numérotés, une affiche devant chaque barrière et une à la mairie seront apposées avec les numéros des emplacements des exposants.

Emplacement à partir de 6H00 – Circulation des véhicules interdite à partir de 8H00. Tout emplacement non occupé dès 8H00 sera rétrocédé

**BROCANTE DE PAILLENCOURT**  
**Le Dimanche 15 mai 2016 / 07h-18h**  
organisée par la  
Commission des fêtes

**Bulletin d'Inscription**

Particulier / BROCANTE

Professionnel / BRADERIE

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Ou dénomination sociale et N° d'inscription au registre du commerce : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Particulier / BROCANTE  
Nombre de mètres (par multiple de 5) : ..... x 5 m = ...

Professionnel / BRADERIE  
Nombre de mètres (par multiple de 5) : ... x 5 m = ...

Installation : à partir de 6H00

Circulation des véhicules à l'intérieur du site : interdite à compter de 8H00

**Merci de joindre les documents suivants :**

- **Photocopie d'une pièce d'identité** (permis de conduire ou carte d'identité)
- **Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés** (pour les professionnels uniquement)

**Date et signature obligatoire:**

Pour approbation du règlement au dos et demande d'inscription :

*Merci de déposer, avant le 4 mai 2016, cette fiche d'inscription accompagnée des documents demandés au secrétariat de la mairie ou dans la boîte aux lettres située à côté de l'entrée de la Mairie*

**Tout emplacement non occupé à 8 h 00 sera rétrocédé à d'autres exposants.**

**REGLEMENT DE LA BROCANTE  
DU DIMANCHE 15 mai 2016 – 07H00 / 18H00**

**Article 1 :** L'inscription et la participation à la brocante de PAILLENCOURT impliquent l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

**Article 2 :** Toute défaillance au règlement entraînera sans préavis l'expulsion immédiate des lieux.

**Article 3 :** Sont autorisés à vendre, tout particulier ou professionnel, après inscription dûment complétée, accompagnée des documents demandés.

**Article 4 :** Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

**Article 5 :** La réservation de l'emplacement est validée à la réception du dossier dûment complété. Les inscriptions auront lieu jusqu'au 11 mai 2016 (4 mai pour les habitants de PAILLENCOURT) dans la limite des places disponibles, auprès de la Mairie de Paillencourt Rue Gilbert Bétrancourt, tel : 03.27.37.98.93.

**Article 6 :** Tout emplacement non-occupé dès 08 h 00 sera rétrocedé.

**Article 7 :** Les emplacements seront matérialisés et numérotés au sol le jour de la manifestation, ils seront attribués par l'organisateur lors de l'inscription en fonction des places disponibles. Les exposants s'engagent à n'utiliser que les emplacements notifiés.

**Article 8 :** Sont exclus de la vente, les armes, les animaux, la boisson et restauration. La vente s'effectue entre le vendeur et l'acheteur, elle ne concerne en aucun cas l'organisateur, aucune réclamation ne pourra être formulée à son encontre. L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise.

La Mairie de Paillencourt se réserve le droit d'accorder de vendre des boissons et de la nourriture aux associations et commerçants du village sur le site. Aucune vente de nourriture et de boisson par un exposant n'est admise; sauf dérogation expresse et nominative.

Aucun autre jeu payant (pêche, carabine, chamboule tout) n'est autorisé.

**Article 9 :** La mise en place et les mouvements de véhicules sont autorisés de 06h00 à 08h00 et à partir de 18h00. Le stationnement est interdit sur les emplacements.

**Article 10 :** La brocante est autorisée dans les emplacements prévus et repérés de la Rue Gilbert Bétrancourt, Rue d'Estrun (jusqu'au croisement avec la rue du 8 mai 1945). Suivant le nombre d'exposants, la brocante pourrait se prolonger dans la Rue Roger Salengro.

**Article 11 :** Un espace suffisant doit être laissé sur la chaussée pour permettre la circulation des véhicules d'intervention (Pompiers, Gendarmerie). Chaque participant s'installe de façon à ne pas gêner la circulation des personnes sur le trottoir et notamment l'entrée et la sortie des habitations. Les exposants sont autorisés à avoir leurs tables et leurs tréteaux.

**Article 12 :** Chaque participant veille sur les objets qu'il expose. L'organisateur se décharge de toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations ou vol de matériel exposé.

**Article 13 :** Chaque participant s'engage à :

- respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics et éventuellement par l'organisateur,
- à laisser son emplacement aussi propre qu'il l'a trouvé.

Aucun exposant n'interpellerà, ni ennuiera en aucune façon les visiteurs ou les autres exposants. Il est interdit de coller ou apposer des affiches sur des façades privées.

**Article 14 :** l'emplacement est gratuit.

*Signature du souscripteur  
Précédée de la mention « lu et approuvé »*

# BROCANTE

**organisée par la Commission des Fêtes,  
dans le centre du Village,  
à l'occasion de la ducasse de la Pentecôte**

**Réservation obligatoire en Mairie 03.27.37.98.93**

# Dimanche 15 mai 2016

**de 7 heures à 18 heures**

# Paillencourt